

Drap de données de sécurité Pour les préparations de service

Date d'édition: rev. June 2006


UK-SDS 065-09 / 01/07/2004

Édition No.: CH-F 01

1. Identification de la substance/Preparation et Societe

Nom du Produit	: FENTROL Gel (avec Bitrex®)
Description	: Gel de contact rodenticide bleu, prêt à l'emploi, sans odeur perceptible et avec agent d'amertume. Produit réservé aux professionnels pour la lutte contre les rats et les souris.
Société Fabricante	: Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR, England. Pour toute question d'ordre général Tél.: +44 (0) 151 548 5050. Pour toute question relative à la sécurité Tél.: +44 (0) 1342 833022.
Importée en Suisse par	: Rentokil Initial AG Grosssächerstrasse 21 8104 Weiningen Zurich Tel : +41 44 752 14 14

2. Identification des Dangers potentiels

<p><i>Classification:</i> EU Direktive 88/379</p> <p>Xn: Nocif : R22 : Nocif en cas d'ingestion</p>	<p><i>symbole de danger :</i></p>  <p>NOCIF</p>
<p><i>Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la sante des etres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11):</i></p> <p>La combustion ou la décomposition thermique peuvent dégager des vapeurs toxiques ou irritantes. Ce produit contient un composé anticoagulant. En cas d'ingestion, ce produit peut provoquer des saignements de nez et de gencive. Dans les cas graves, risque d'hémorragie, d'hématomes des articulations et de présence de sang dans les matières fécales et les urines. Des effets préjudiciables sur l'environnement sont peu probables, à condition que le produit soit utilisé comme prévu.</p>	

3. Composition / Informations sur les ingrédients

% p/p	Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients Classification CE 1999/45
0.1	Difénacoum* / 3-(3-biphényl-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarine [56073-07-5] T+ - Très toxique : R28 : Très toxique en cas d'ingestion. T - Toxique : R48/22 : Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. N - Dangereux pour l'environnement : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
> 2.5 <10 ≤ 2.5	Monopropylène glycol* / propane-1,2-diol [57-55-6] / Non classé. Bitrex® / benzoate de dénatonium [3734-33-6] Xn - Nocif : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. Xi - Irritant : R38 : Irritant pour la peau. Xi - Irritant : R41 : Risque de lésions oculaires graves. N - Dangereux pour l'environnement : R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Mesures de premiers secours (cf. aussi “ effets préjudiciables ” dans case 2)

Inhalation	Sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
Contact avec la peau	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
Note au medecin	Pour de plus informations, veuillez contacter le Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel. 145.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

<i>Type d'extincteur</i>	Moyens d'extinction par pulvérisation de mousse, d'eau, de dioxyde de carbone ou de poudre sèche.
<i>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</i>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection personnelle adéquats
<i>Dangers spéciaux d'exposition</i>	La combustion ou la décomposition thermique peuvent dégager des vapeurs toxiques ou irritantes.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

<i>Précautions individuelles</i> (Cf. AUSSI CASE 8)	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
<i>Procédure de nettoyage</i> (Cf. AUSSI CASE 13)	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol. Absorber le déversement avec un matériau inerte, tel que sable, terre ou sciure. Transférer dans un conteneur approprié en vue d'une mise en décharge ultérieure.

7. Manutention et Stockage (Cf. aussi case 8)

<i>Manutention</i>	<i>Stockage</i>
Eviter tout contact avec la bouche. Porter des gants de protection appropriés lors de la manipulation ou de l'application de ce produit. Se laver les mains et les parties exposées de la peau avant de manger, boire ou fumer et après le travail.	Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux.

8. Contrôles d'exposition / Protection individuelle

<i>Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1^e Directive IOELV)</i>	Pour le monopropylène glycol total (vapeur et particules), la limite d'exposition à long terme est de 474 mg/m ³ (MPT 8 h) et 10 mg/m ³ exposition à court terme (période de référence 15 minutes).
<i>Contrôles d'ingénierie</i>	Lorsque la prévention de l'exposition n'est pas raisonnablement faisable, un contrôle adéquat de l'exposition doit être effectué par des contrôles d'ingénierie plutôt que par la fourniture d'équipements et vêtements de protection individuelle. Il n'est pas possible de donner des détails plus spécifiques sans effectuer une évaluation des risques complète pour chaque scénario d'utilisation. Des équipements et vêtements de protection individuelle appropriés et approuvés peuvent inclure l'article(s) suivant(s):
<i>Protection des yeux :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection des mains :</i>	Porter une protection des mains adéquate telle que des gants synthétiques en latex/enduits PVC.
<i>Protection de la peau :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection respiratoire:</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

<i>Apparence et odeur:</i> Gel bleu sans odeur perceptible.			
<i>Point d'éclair</i>	Sans objet.	<i>Solubilité dans l'eau</i>	Pratiquement miscible.
<i>Inflammabilité</i>	Combustible.	<i>Solubilité dans la graisse</i>	Pratiquement insoluble.
<i>Autoinflammabilité</i>	Sans objet.	<i>Point d'ébullition/plage</i>	Non déterminée.
<i>Pression de vapeur</i>	Sans objet.	<i>Point de fusion/plage</i>	Non déterminée.
<i>Densité</i>	1.1 g/cm ³ at 20°C	<i>pH</i>	5.4 at 20°C
<i>Propriétés oxydantes</i>	Non déterminée.		
<i>Propriétés explosives</i>	Aucune.		
<i>Autres données</i>	Aucune connue.		

10. Stabilité et réactivité

<i>Conditions à éviter</i>	<i>Matériaux à éviter</i>	<i>Produits de dégradation dangereux</i>
Éviter les températures extrêmes, telles qu'inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.	Aucune connue.	La combustion ou la décomposition thermique peuvent dégager des vapeurs toxiques ou irritantes.

11. Informations toxicologiques (cf. aussi case 2)

<i>Inhalation</i>	<i>orale</i>	<i>peau</i>	<i>respiratoire</i>
Voie d'exposition peu probable.	Pour le Gel Fentrol: LD ₅₀ (rat) : 2059 mg/kg (limites de confiance : 1715 - 2835 mg/kg). En cas d'ingestion, ce produit peut provoquer des saignements de nez et de gencive. Dans les cas graves, risque d'hémorragie, d'hématomes des articulations et de présence de sang dans les matières fécales et les urines.	Produit généralement non irritant pour la peau.	Produit pouvant irriter légèrement les voies respiratoires.
<i>Toxicité à doses répétées</i> : Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant des effets associés à une toxicité à doses répétées.			

12. Informations écologiques

<i>Informations générales</i>	Le profil écotoxicologique complet de ce produit n'a pas été évalué. Ne contamine pas l'environnement.
<i>Données d'écotoxicité</i>	Pour la difénacoume : LC ₅₀ (truite arc-en-ciel) (96h) : 0,10 mg/L.
<i>Considérations Environnementales</i>	La difénacoume et le Bitrex® se trouvant dans ce produit sont classés très toxiques pour les organismes aquatiques et risquent d'avoir des effets toxiques à long terme sur le milieu aquatique. Il faut donc veiller à éviter de déverser ce produit et la contamination consécutive du milieu.

13. Considerations de mise en décharge

Mise en décharge de déchets: Les déchets doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les déchets seront mis en décharge par Rentokil Initial.

Mise en décharge de conteneurs: Les conteneurs vides doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les conteneurs vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.

Note relative à la mise en décharge: La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales.

14. Transport

UN Nummer : Non classifié.

International : Mer : IMDG : Non classifié.

Route : ADR : Non classifié.

ADR HIN: Non exigé.

15. Informations réglementaires



Symboles de danger : Xn – NOCIF

Indication de danger :

R22: Nocif en cas d'ingestion.

S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S37: Porter des gants appropriés.

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Legislation :

L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45.

Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à la législation locale.

La législation spécifique utilisée dans la présente Fiche de données de sécurité est listée dans les cases ci-dessus.

Enregistré en Suisse sur No. OFSP 37923, cl.tox. 3 (soumis pour autorisation A_C)

16. Autres informations ET INDICATION DE REVISIONS

Au R-U, les informations figurant dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) **ne** constituent **pas** une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé).

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et toutes prescriptions locales supplémentaires doivent être constamment observées.

Bitrex® est une marque déposée de Macfarlan Smith Limited.